

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS POUR LA RENTRÉE 2016

### EN SECONDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE CONDUITE ET GESTION SPECIALISE EN ENTREPRISE HIPPIQUE AU LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE PRIVÉ SAINT ANTOINE DE BOIS (17)

## INFORMATION GÉNÉRALE

### 1. CONTENU ET PARTICULARITÉS DE LA FORMATION

---

Cours d'équitation de niveau minimum équivalent au programme du galop V dès la classe de 2<sup>nde</sup> professionnelle.

### 2. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONDITIONS D'ACCÈS

---

Fiche d'inscription aux tests d'entrée à télécharger sur le site du lycée : <http://www.saintantoinelycee.com/>.

(<http://www.saintantoinelycee.com/formations/bac-pro-cgeh-conduite-et-gestion-de-lentreprise-hippique>)

### 3. CRITÈRES DE RECRUTEMENT

---

- Entretien avec le chef d'établissement
- Tests d'entrée en équitation niveau galop IV

### 4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

Tests d'entrée en équitation les 5 mars, 9 avril, 28 mai, 11 juin 2016.

### 5. L'AFFECTATION

---

#### 5.1. La prise en compte des vœux par la saisie informatique

- La candidature relève du responsable légal du candidat.
- Le responsable légal du candidat doit se rapprocher de son établissement d'origine qui est en charge de la saisie du vœu sur l'application Affelnet (Affectation des élèves sur le net). Cette saisie doit être faite obligatoirement avant la date butoir académique (disponible auprès de l'établissement d'origine).

***Il est fortement recommandé aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.***

Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation après la 3<sup>ème</sup> mise en place dans l'académie de Poitiers. Ils doivent obligatoirement remplir la fiche « orientation après la 3<sup>ème</sup> » en vigueur.

Deux possibilités :

- Candidats scolarisés dans l'académie de Poitiers : la fiche « orientation après la 3<sup>ème</sup> » leur est remise par leur établissement d'origine.
- Candidats extérieurs à l'académie de Poitiers : la fiche « orientation après la 3<sup>ème</sup> » est disponible sur le site de l'académie de Poitiers (<http://www.ac-poitiers.fr/orientation-insertion/>) ; l'établissement d'origine des candidats prend contact avec le Rectorat-SAIIO de Poitiers ([saiio@ac-poitiers.fr](mailto:saiio@ac-poitiers.fr) ou 05 16 52 63 87) **pour obtenir le code d'accès à l'application AFFELNET.**

#### 5.2. La décision

- **La décision d'admission** en 2<sup>nde</sup> professionnelle agricole « gestion d'une entreprise hippique » est prononcée par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. à l'issue **d'une commission départementale d'affectation**. Le candidat et son responsable légal sont informés par courrier de cette **décision d'admission** et procèdent ensuite à **l'inscription** au LPA Saint Antoine.